

**AVIS PUBLIC**

**ORDONNANCES  
SÉANCE DU 9 MARS 2026**

**AVIS PUBLIC** est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 9 mars 2026, les ordonnances suivantes:

**B-3**, o. 141; **P-1**, o.132; **C-4.1**, o. 358 ; **P-12.2**, o. 039; **O-0.1**, o. 168, relatives au calendrier des promotions commerciales à se tenir sur le territoire de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal en 2026;

**O-0.1**, o. 169, relative à l'implantation d'une terrasse mutualisée face au parc des Amériques, du 15 avril au 15 novembre 2026;

**C-4.1**, o. 359, relative à la modification des zones de stationnement réservées aux véhicules du service de police, sur plusieurs tronçons, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

**C-4.1**, o. 360, relative à l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne Est à l'intersection de la rue Drolet;

**2025-11**, o. 001, autorisant la réduction de 50 % sur les frais d'occupation et de stationnement exigibles pour l'émission des permis d'occupation temporaire du domaine public au 3525 boulevard Saint-Laurent (lot 6 486 857) dans le cadre des travaux liés à la construction du bâtiment du Musée de l'Holocauste couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**), *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c.**O-0.1**); *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. **P-12.2**) et du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal–Exercice financier 2026* (2025-11)

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 10 mars 2026.

Me Karen Loko  
Secrétaire d'arrondissement

**CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE**

**ORDONNANCES  
SÉANCE DU 9 MARS 2026**

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d’arrondissement, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que **l’avis public concernant les ordonnances édictées par le conseil d’arrondissement à sa séance ordinaire du 9 mars 2026**, a paru le 10 mars 2026 sur le site internet de l’arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 10 mars 2026.

Me Karen Loko  
Secrétaire d’arrondissement